

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Bellevue

15 avril 2015

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Bellevue du 4 novembre 2014 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 12 mars 2015,

ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de :

Chemin du Verdiouz

à l'artère située au sud des Bois de Valavran, partant du chemin du Planet et reliant le chemin William-RAPPARD.

Le nom de lieu "Verdiouz" figurant sur le plan de Valavran de 1594 est la version franco-provençale du verdier, nom d'un petit passereau.

Le code voie est 64122.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} juin 2015

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DALE	1 ex.
DF	1 ex.
DSE	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Gubel', written over the text 'La chancelière d'Etat :'. The signature is fluid and cursive.